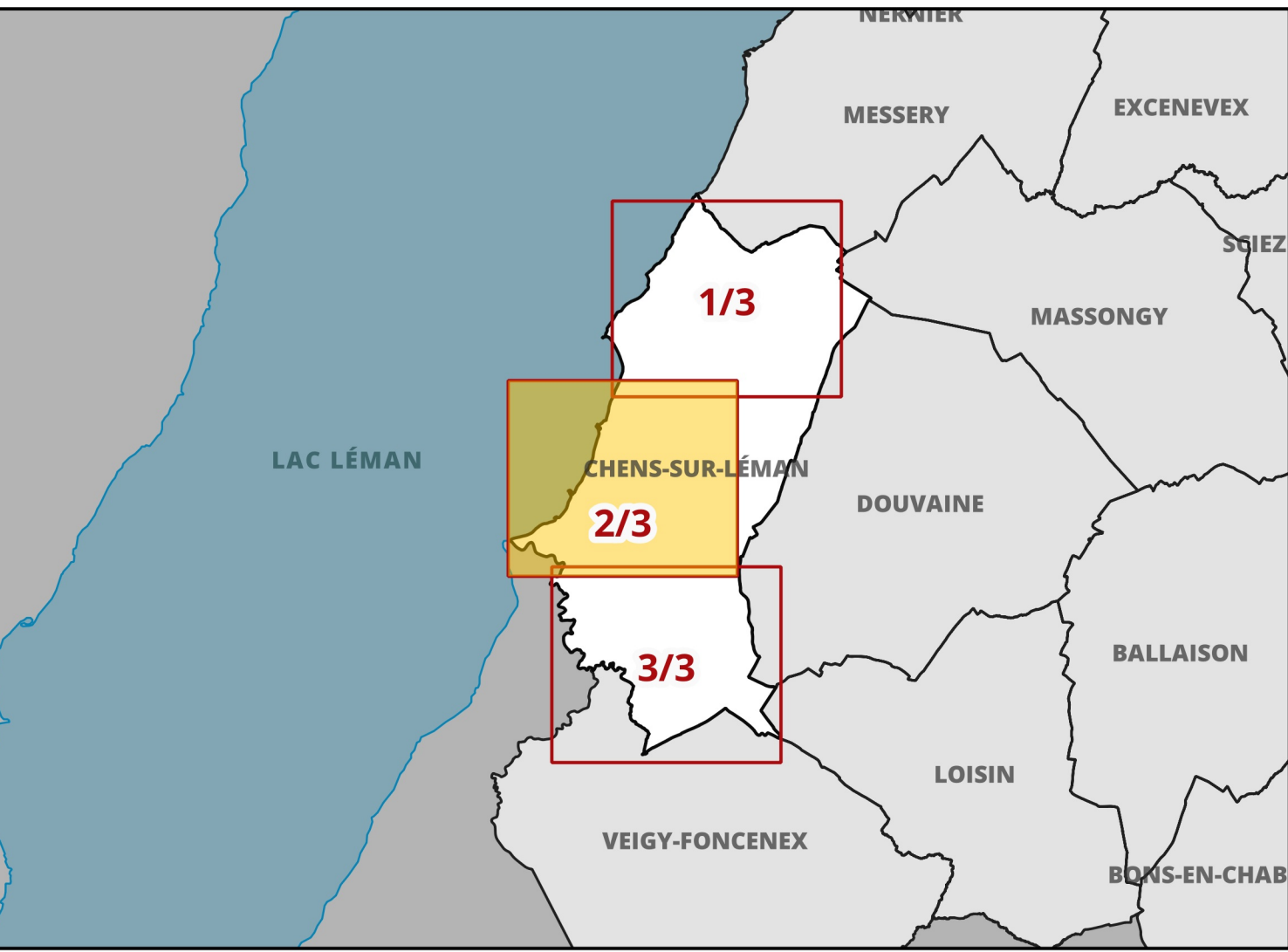




ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER	LIBELLE	Bénéficiaire
672		Création d'une liaison entre le chemin rural dit des Nants à celui d'Hermance	Commune
673		Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Cusy-Est"	Commune
677		Création d'un cheminement piéton dans le vallon du ruisseau des Léchères	Commune
679		Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Les Carelles"	Commune
681		Aménagement d'un chemin piéton le long des berges de l'Hermance entre le poste frontière et le pont des Nants	Commune
688		Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Les Champs Courbes"	Commune
689		Parking relais	Commune
691		Création d'une liaison entre le chemin de Sous-Cusy et la route de Saint-Joseph	Commune
693		Elargissement de la RD20 (Route du Lac) entre Véreitre et Douvaine pour la création d'une piste cyclable	Commune
694		Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères au lieu-dit "Les Agres Est"	Commune
695		Elargissement de la route de Collongette	Commune
696		Projet de renaturation du ruisseau des Léchères	Commune
699		Elargissement de la voie de Pré Rive	Commune
700		Elargissement de la route d'Hermance	Commune

